

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus		
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 50	PARIS — D.	2 ^h 30 s.	9 ^h 30	7 ^h 30 m	CAHORS — D.	4 ^h 42	11 ^h 05	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 20	9 ^h 05	3 ^h 05	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès	6 41	1 14	6 6	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	11 17	5 37	BORDEAUX	7 25	10 35	4 40	Cabessut, halte	7 48	11 40	5 18
Paricac	7 3	1 34	6 28	BORDEAUX	»	»	»	Ciourac	5 11	11 29	5 57	Montauban D	7 40	10 49	4 54	Arcambal	8 11	12 15	5 38
Luzsch	7 18	1 47	6 44	M. Libos — D.	8 40	3 55	8 55	Montpezat	5 21	11 39	6 11	Ponneuve	7 51	10 58	5 3	Vers	8 11	12 15	5 38
Gastellfranc	7 31	1 59	6 58	Fumel	8 45	3 15	9 3	Borrieton	5 45	12 6	6 42	Albias	8 3	11 7	5 12	Saint-Géry	8 18	12 18	5 44
Poppi-Evêque	7 43	2 8	7 8	M. Libos — D.	8 45	3 28	9 16	Causseville	5 55	12 16	6 56	Realville	8 3	11 7	5 12	Calvignac, hal.	8 34	12 55	6 3
Duravel	7 53	2 18	7 18	Duravel	9 1	3 38	9 26	Realville	6 5	12 23	7 8	St-Girg, halte	8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16
Soturac-Tourac	8 6	2 29	7 32	Puy-Evêque	9 19	3 48	9 36	Albias	6 13	12 34	7 18	St-Martin-Lab.	8 53	1 25	6 16	St-Girg, halte	9 3	1 36	6 31
Fumel	8 6	2 29	7 32	Gastellfranc	9 34	4 5	9 52	Montpezat	6 22	12 43	7 28	Calvignac, hal.	9 4	1 43	6 25	Conduché	9 11	1 45	6 38
M. Libos — A.	8 13	2 35	7 39	Luzsch	9 47	4 19	10 6	Montauban A.	6 39	1 1	7 45	St-Girg, halte	9 4	1 59	6 25	Saint-Géry	9 25	2 12	6 51
BORDEAUX	3 51	8 11	»	Parnac	9 57	4 30	10 17	BORDEAUX	10 40	6 05	»	Montbrun, hal.	9 33	2 23	6 51	Vers	9 34	2 29	7 3
PARIS — Ar.	11 46	4 18	2 49	Mercuès	10 9	4 43	16 29	TOULOUSE A.	8 25	3 55	9 41	Toirac	9 44	2 36	7 1	Arcambal	9 44	2 36	7 1
				CAHORS — A.	10 25	5 1	10 47					Sept-Ponts	9 42	2 30	6 35	Cabessut, halte	9 58	3 9	7 22
												CAHORS — A.	9 51	12 57	6 43	CAPDENAC A.	10 14	3 27	7 27

Cahors, le 5 Mars.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Cantagrel.

Après les observations de MM. Fonquet et d'Aillières, le projet relatif aux crédits supplémentaires pour les exercices de 1885 et 86 sont adoptés par 294 voix.

Suite de la discussion sur la loi des céréales. M. Duché dit que les agriculteurs qui ont fait des bénéfices importants précédemment peuvent supporter la crise actuelle sans être particulièrement protégés. (Bruit.)

M. Faire répond que les agriculteurs qui font le plus d'économies sont obligés pour supporter la crise d'économiser encore sur leur nourriture et leur vêtement.

L'orateur termine en demandant la protection au nom de l'intérêt supérieur du pays. (Vifs applaudissements. — Sensation prolongée.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance du 1^{er} mars.

La Chambre adopte par 449 voix contre 6, un crédit de 100,000 fr. pour la colonie de Mayotte, durement éprouvée par les inondations et les ouragans du mois d'avril 1886.

M. Goblet dépose ensuite un projet tendant à l'ouverture d'un crédit d'un million pour les victimes des tremblements de terre du Midi.

M. Cunéo d'Ornano dépose sa demande d'interpellation sur les affaires de Corse. Il veut avoir des explications sur la situation actuelle dans l'île et sur le rôle joué par la magistrature corse.

Sur la demande de M. Goblet, la discussion de l'interpellation est renvoyée à lundi.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur les céréales.

M. Rouvier prononce un long discours en faveur du libre-échange.

M. Rouvier s'attache à démontrer que fort peu de députés avaient pris, envers leurs électeurs, l'engagement ferme de voter le droit de 5 francs. On a bien fait, en de nombreux endroits, des promesses un peu vagues; on a parlé assez en l'air de la nécessité d'augmenter la protection agricole;

mais on n'a rien précisé. On n'a pas osé dire carrément : « Je m'engage à voter ce droit énorme de 5 francs, dùt la cherté du pain en résulter. »

Dans une démocratie, il est inadmissible que certains citoyens puissent prélever un impôt sur la masse des contribuables. C'est moins l'ouvrier agricole que la propriété du sol que vous voulez protéger. Par sa situation géographique la France est destinée à être un centre de liberté des échanges.

Nos ouvriers, dit ensuite M. Rouvier, mangent du pain blanc, alors que les ouvriers allemands se nourrissent de pain de seigle. C'est là une supériorité consolante. Vous voulez donc la faire cesser.

On parle du produit rémunérateur dont la culture a besoin, comme si elle ne pouvait pas trouver ce produit rémunérateur par l'amélioration scientifique de sa méthode et de ses procédés.

En somme, conclut M. Rouvier, croyez-vous bien, vous, les protectionnistes, que le droit de 5 francs serait une panacée immédiate et générale aux souffrances de l'agriculture? Et si vous ne le croyez pas, d'aventure, de quel droit prélèveriez-vous sur la masse un écrasant impôt de 500 millions, atteignant les travailleurs dans leur élément essentiel? Vous qui avez reculé devant l'idée d'un impôt sur l'alcool, vous ne le pouvez pas sans commettre une oppression législative. (Applaudissements répétés à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

INFORMATIONS

Les droits sur les céréales. — M. Willoy, conseiller municipal de Lille, et M. Ramon, vice-président de l'enseignement mutuel des travailleurs de Roubaix, désignés par les ouvriers de Lille, de Roubaix et de Bourgoing, pour protester contre toute augmentation des droits sur les céréales, ont été présentés à M. Goblet, dans un des salons du Palais-Bourbon, par M. Yves Guyot.

Le président du conseil a renouvelé les explications qu'il a déjà fournies aux diverses délégations. Il a ajouté que, dans le cas où l'élévation des droits sur les blés serait votée, si elle entraînait une augmentation du prix du pain, le gouvernement n'hésiterait pas à demander le retrait de la loi.

M. Flourens, ministre des affaires étrangères n'a pas accepté la candidature que plusieurs notabilités du département de Saône-et-Loire lui avaient offerte pour le siège laissé vacant par la mort du général Guillemaut sénateur.

Tremblements de terre. — V. Goblet, a reçu le rapport du préfet des Alpes-Maritimes sur les tremblements de terre.

Le gouvernement demandera un crédit d'un million pour les victimes.

M. Millaud part pour Nice, afin de constater l'importance des dégâts.

Nice, 28 février, s.

Le ministre de la guerre a autorisé la manutention militaire à fabriquer et à délivrer du pain aux communes dont les boulangeries ont été détruites par les tremblements de terre.

Une secousse de tremblement de terre a été ressentie, samedi matin, en Colombie et sur diverses parties de la Caroline du Sud.

En Alsace-Lorraine. — La *Landeszeitung*, journal officiel, annonce que le ministère d'Alsace-Lorraine vient de donner aux autorités des instructions tendant à l'exercice très sévère des droits de surveillance sur les réunions et les associations.

Le ministère a donné également des instructions tendant à faire un usage plus sévère que par le passé du droit qu'ont les autorités de refuser aux étrangers l'autorisation de chasse sur le territoire Alsacien-Lorrain.

L'*Express* annonce que deux ouvriers, les nommés Kolb et Tschirret, ont été arrêtés, jeudi dernier dans les rues de Mulhouse pour avoir crié : « Vive la France ! »

M. de Bismarck. — La *Lanterne* dit que M. de Bismarck aurait prié M. Herbet de pressentir le gouvernement français sur la dissolution de la *Ligue des Patriotes*.

La santé de l'empereur Guillaume. — Le correspondant du *Morning Post*, à Berlin, télégraphie :

Malgré toutes les assertions contraires, émanant des sphères officielles de la cour, l'empereur Guillaume, cela ne fait pas de doute, est loin de jouir de sa bonne santé habituelle. Il a cessé de paraître

à la fameuse fenêtre du coin du palais royal; ce n'est que rarement qu'il fait une promenade en voiture au Thiergarten; il n'a pas pris part, comme les années précédentes, au bal de la cour. Le docteur Laner, son médecin ordinaire, a dit au prince impérial qu'il eût été extrêmement dangereux qu'il y assistât.

Cet état de chose n'implique pas toutefois un danger imminent. L'empereur continue à conférer avec les ministres, à recevoir les officiers qui sont promus dans sa garde et, l'autre jour encore, il a donné, à sa résidence, une petite réception qui a duré 2 heures.

La dépêche ajoute que l'empereur a été très affecté du résultat des élections en Alsace-Lorraine.

Berlin. — On vient de saisir à Lubeck où doit avoir lieu un scrutin de ballottage, 10,000 exemplaires d'une proclamation socialiste attaquant vivement l'Empereur et M. de Bismarck.

Mort du cardinal Jacobini. — Le cardinal Jacobini, secrétaire du Saint-Siège pour l'extérieur est mort.

Le cabinet italien. — On mande de Rome que MM. Depretis, Robilant, Blancheri, président de Chambre, et le sénateur Farini ont refusé successivement de former le Cabinet. Le roi prendra des décisions ultérieures.

Saint-Petersbourg. — A la suite d'une conjuration nihiliste récemment découverte, ont commencé des arrestations qui continuent.

Jusqu'à présent, on a arrêté, à Saint-Petersbourg, sept officiers de marine et dix cadets.

Le nombre des arrestations opérées à Woronesch, Kharkow et Kiew est inconnu.

On prétend qu'un officier supérieur, chef de la conspiration, a été pendu à Sculusselbourg.

Vienne. — La Russie a établi sur la frontière plusieurs camps retranchés, contenant chacun 20,000 hommes.

Angleterre. — On assure que le gouvernement a résolu d'intenter des poursuites contre M. Croke, archevêque en Irlande, au sujet d'une lettre dans laquelle il recommande aux Irlandais de ne pas payer les impôts.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE V

L'HEURE DE MINUIT

Mais le ravisseur allait toujours avec la même vitesse, sans paraître nullement embarrassé de son fardeau.

Le terrain devenait abrupte, rocailleux. Plus de sentiers; des crevasses partout. Ramon n'en allait pas moins vite.

Celui qui l'aurait vu courir ainsi, dans les ténèbres, avec sa proie sur le dos, l'eût pris pour un buffle sauvage fuyant, à toute vitesse, devant le tigre.

Narciso le poursuivait en vain : la distance, au lieu de diminuer, semblait grandir... Tout à coup Ramon disparut.

— Dussé-je creuser la terre avec mes dents, s'écria le nain, je saurai bien le déterminer !

Il arriva bientôt à l'endroit où son complice était devenu invisible.

— C'est ici qu'il est, murmura-t-il en se couchant à plat ventre et tout essoufflé... Il doit être là-dessous, j'en suis sûr.

Mais comme le petit homme avançait la tête pour voir, une pierre, lancée de bas en haut,

passa en rasant à deux doigts de ses oreilles.

D'un bond le coquin fut sur ses pieds.

— Mil rayos! s'écria Narciso, est-il donc à l'affût!... Montre-toi, voleur! Ha, ha, l'ours rouge qui a peur du chat-tigre... où est-tu donc, colosse?

La haïne est d'une audace aveugle : notre fripon, devenu méconnaissable, écumait, tournait sur la roche plate comme un scorpion dans un cercle de feu.

Ramon se tint bien un moment sur la défensive sans se montrer, mais bientôt il se retira dans l'enfoncement de la caverne, où il traîna sa victime.

Alors, las de vociférer, oubliant que son antagoniste était de force à le briser dans ses mains, Narciso rétrograda lestement, fit un détour et parvint, en rampant, jusqu'aux plantes grasses qui masquaient la retraite de son ennemi.

CHAPITRE VI

LA LUTTE SANGLANTE

A cet instant même, comme Ramon arrachait du doigt de la jeune fille l'unique bijou qu'elle possédait, dona Melita revint de son évanouissement. Elle jeta autour d'elle un regard effaré.

— Où suis-je? ah! par pitié, laissez-moi, dit la pauvre enfant.

— Silence! répondit le bandit.

— Miséricorde! délivrez-moi de ces liens qui me brisent... ne me faites pas de mal.

— Tu es libre, dit l'homme en tranchant d'un

coup de poignard le bout de chanvre; mais un seul cri, un seul mouvement pour fuir, et je te tue!

La jeune fille le regarda, comme une personne qui n'a pas conscience de ce qu'elle entend. Elle n'avait jamais songé, peut-être, qu'elle pût mourir si jeune!

Pendant ce temps-là, Narciso rempait dans les cactus en retenant sa respiration.

— Ecoute, ma colombe, reprit le cynique bandit, je t'ai enlevée pour le compte d'un imbécile, qui a eu la maladresse de me donner cinquante piastres d'arrhes.

— Misérable! balbutia la jeune fille, dont le courage reprenait le dessus.

— Misérable?... oh, tu as de trop jolies lèvres pour prononcer un si vilain mot... Ne le dites plus, ma charmante... J'ai donc les cinquante piastres dans la poche, mais le drôle ne te tient pas encore, et je te trouve belle!

Dona Melita frissonnante, pâlisait et rougissait tour à tour d'indignation.

— Après tout, continua son bourreau, tu ne perdras rien au change : il est brun, je suis rouge, il est riche, je suis pauvre. Quand on est pauvre, on sait aimer... Au lieu d'être l'esclave du roi des forbans, tu seras la maîtresse d'un coquin, voilà tout.

Il approcha ses lèvres des joues de sa captive.

— Arrière! s'écria dona Melita en reculant elle-même d'un pas; arrière! ton souffle sent le tigre.

— Oui; mais un tigre dont tu peux couper les ongles.

— Au secours!

— Tais-toi, ou je te tue sur place!

Narciso n'était plus qu'à deux pas du groupe : entr'ouvrant les broussailles, il tira son couteau. L'œil vert de gris du petit homme brillait comme une escarboucle.

— Vois-tu, reprit Ramon en s'approchant de la jeune Chilienne; je suis un vrai sauvage, en amour....

Dona Melita, le repoussant avec une vigueur, dont on ne l'aurait pas crue capable, lui dit :

— Tu n'avanceras point, sans doute!

— Le diable m'emporte! tu serais capable d'effrayer un petit maître. Mais que peux-tu faire, pauvre alouette, entre les serres du condor? Bon gré, mal gré, il te déplumera toujours. Ainsi donc ma belle....

Narciso ne lui donna pas le temps d'achever sa phrase : s'élançant sur lui avec une agilité de singe, il lui planta son couteau entre les deux épaules; mais la lame rencontra une côte et se brisa à trois pouces du manche....

D'abord sur ses gardes, Ramon avait bientôt oublié son ennemi, pour ne songer sans doute qu'à la jeune fille; ou bien encore, se fiant en sa force, l'hercule méprisa l'attaque du pygmée. Quoiqu'il en soit, la blessure était atroce. Ramon poussa un mugissement de taureau; ses bras s'entr'ouvrirent pour écraser son ennemi.

Mais Narciso, sans perdre de temps, s'était accroché à lui par derrière.

(A suivre).

La paix. — Le *Standard* dit que le parti de la paix à Berlin l'emporte décidément sur le parti de la guerre, toutefois M. de Moltke aurait dit : « Les Français ayant accumulé des matières inflammables, ne pourront pas empêcher une inflammation subite. »

L'émigration Allemande. — On écrit d'Anvers au *Tageblatt*, de Berlin, que l'émigration a augmenté en Allemagne par suite des bruits de guerre répandus par les journaux officieux. Dans la journée du 19 février, douze cents personnes se sont embarquées pour New-York, et deux à trois cents personnes qui n'avaient pas trouvé place sur le paquebot ont dû attendre le départ d'un autre transport. La plupart de ces émigrants venaient de la Hesse, du Wurtemberg, du grand duché de Bade, quelques-uns d'Alsace. Tous déclaraient qu'ils quittaient leur patrie à cause de l'imminence de la guerre annoncée par les journaux Allemands.

La France et l'Allemagne. — A la suite de l'incident qui s'est produit aux fêtes du carnaval de Cologne, incident outrageant pour le général Boulanger, le gouvernement allemand a prescrit une enquête.

Le choléra en Italie. — Plusieurs cas de choléra ont été signalés à Catane.

Autriche. — Dans le projet de loi présenté aux délégations, le gouvernement demande un crédit de 52 millions et demi de florins. Sur cette somme, 16,200,000 florins sont destinés à couvrir les dépenses occasionnées par les mesures de précaution déjà prises par l'administration militaire ; 8,300,000 florins serviront à faire face aux autres dépenses urgentes, et les 28 millions restants seront employés en cas de besoin.

L'exposé des motifs fait ressortir que le gouvernement, en faisant ces achats et ces dépenses extraordinaires, n'agit pas le moins du monde dans un but offensif.

Maroc. — Quelques journaux publient une dépêche de Tanger, d'après laquelle les Français auraient occupé l'oasis de Figuié, dans le sud du Maroc. La dépêche ajoute que les tribus marocaines de la frontière, menacées par les Français, auraient réclamé l'appui du sultan.

Nous croyons savoir que toutes ces nouvelles sont dénuées de fondement et qu'il n'est question d'aucune occupation par les Français d'un point quelconque du territoire marocain.

Le grisou. — Une formidable explosion de grisou a eu lieu mardi matin, au puits de Chatelus, concession de Beaubrun à St-Etienne. On parle d'une centaine de victimes.

Saint-Etienne, 2 mars.

Huit ouvriers ont été retirés gravement blessés. Le sauvetage continu difficilement. On ne retire plus que des cadavres.

Le nombre des morts s'élèvera à 80. Presque tous les blessés succomberont. La consternation est universelle.

Les ingénieurs et les ouvriers ont montré un dévouement admirable. Les éboulements continuent ; la mine est en feu.

Paquebot perdu. — Une dépêche de Vigo (Espagne), annonce que le paquebot anglais *Valparaiso*, de la « Pacific steam navigation company », commandant Friend, allant des mers du sud, de la Plata et du Brésil à Bordeaux et Liverpool, s'est perdu lundi soir, à neuf heures et demie, sur la roche Borniera, à l'entrée de la rivière Vigo.

L'équipage, les passagers et les dépêches ont été sauvés. On travaille à sauver les bagages et une partie du chargement. Quant au navire, on considère qu'il sera impossible de le renflouer, malgré les secours prêtés par l'escadre anglaise.

Etats-Unis. — Les docks Morgan, à la Nouvelle-Orléans, et le *Southern Pacific*, sur la rive du Nord, viennent d'être la proie des flammes. 4,000 balles de coton, la plupart achetées par l'Angleterre, sont détruites ou avariées. Le vapeur *Lonestar* a été brûlé. Les pertes sont évaluées à 350,000 dollars.

Horribles assassinats. — Saint-Pétersbourg, 1^{er} mars. — Deux employés chez M. Gorosselo, riche propriétaire des environs d'Elisabetgrad, ont assassiné leur patron, sa femme et leurs huit enfants ; ils ont pris la fuite, emportant avec eux un butin de huit cent mille roubles.

Ils ont été arrêtés à Odessa au moment où ils allaient s'embarquer à bord d'un navire en partance pour la Turquie.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Cahors se réunira le samedi 5 mars courant, à 8 heures 1/2 du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Chemin de fer. — M. le docteur Pierre Houradon, de Figeac, est nommé médecin inspecteur de la Compagnie d'Orléans (emploi nouveau). Son ressort comprendra tout le réseau depuis Toulouse jusqu'à Limoges et lignes latérales.

Enregistrement. — M. Jolié, sur-noméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Gourdon, est nommé receveur de 6^e classe à Trèves (Gard).

Tombola des chasseurs. — La Commission du bal des chasseurs, dans sa réunion de jeudi dernier, a décidé que la tombola au profit des pauvres de la ville de Cahors, aura lieu dimanche prochain, 6 mars, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Théâtre.

A cette occasion des démarches ont été faites auprès de l'autorité militaire qui a bien voulu assurer le concours de notre excellente musique du 7^e et donner ainsi à cette fête de charité le plus brillant éclat.

La tombola se composera de 168 lots parmi lesquels un fusil et un revolver à percussion centrale, modèle perfectionné, et de divers autres lots qui ont aussi une réelle valeur.

Mais comme sur le nombre des billets émis il en reste encore un certain nombre à placer, la Commission a décidé que ces billets, revêtus d'un timbre spécial, seront distribués au guichet du Théâtre, dès une heure de l'après-midi, de dimanche, et serviront au droit d'entrée en même temps qu'aux chances du tirage.

La distribution devant être faite par des membres de la Commission, qui n'ont pas l'expérience voulue pour ce genre de travail, ce

qui pourrait occasionner une lenteur désagréable, le public est prié de vouloir bien se pourvoir d'avance chez M^{lre} Bastide, à partir de samedi prochain.

Les places seront délivrées moyennant (par personne) :
Loges, baignoires et fauteuils d'orchestre 3 billets
Premières et parquet..... 2 —
Parterre..... 1 —
Secondes..... 0 25 c.

Le nombre des billets restant étant épuisé le prix des places sera maintenu sur le taux de 0 fr. 50 comme si des billets étaient distribués.

MM. les Membres de la Commission osent espérer qu'un public nombreux voudra bien répondre à leur invitation et participer ainsi, chacun dans la mesure de ses moyens, à cette œuvre de charité.

Conseil départemental de l'instruction publique. — Samedi, ont eu lieu à Cahors des élections pour nommer des délégués au conseil départemental de l'instruction publique. D'une part, celles des instituteurs congréganistes ; d'autre part, celles des instituteurs laïques.

Les premières ont donné les résultats suivants :

Sur 166 suffrages exprimés, 147 voix ont été données au frère Yvien Pène, directeur de l'école chrétienne libre, officier d'académie ; 11 voix se sont réparties sur divers autres noms, et 8 voix ont été perdues.

En conséquence, le frère Yvien Pène, a été élu.

Délégué laïque : inscrits, 18 ; votants, 6 ; voix perdues, 5.

M. Vialatte, a obtenu une voix (pas d'élection).

Nécrologie. — M. l'abbé Roomègue, curé de Valroufié, canton de Cahors, vient de succomber aux suites d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 61 ans.

Ses obsèques ont eu lieu mardi. Toute la commune s'est fait un devoir d'y assister.

Le deuil était conduit par M. Gaston, conducteur des ponts et chaussées, et M. Lacassagne de Cahors, parents du défunt.

Nouvelles militaires. — Les ministres de la guerre et des travaux publics ont pris, d'accord, une mesure intéressante :

Les officiers de l'armée territoriale qui auraient à se déplacer pour assister aux réunions organisées par corps de troupes, c'est-à-dire par subdivision de région pour l'infanterie et par région pour les autres armes, seront admis à voyager au tarif militaire sur les grandes lignes et sur un certain nombre de réseaux particuliers en échange d'une demande que devront formuler les chefs de corps.

Les Compagnies enverront des bons de réductions, nominatifs qui serviront au voyage des officiers aller et retour.

— Désormais, les militaires libérables du service actif, alors qu'ils se trouveront en expédition d'outre-mer, ne seront rayés des contrôles que le jour de leur débarquement en France.

Le bénéfice de la campagne leur sera maintenu jusqu'à cette date.

Le général Bressonnet. — Le nouveau commandant du 17^e corps d'armée, M. le général Bressonnet, fera son entrée officielle à Toulouse, le samedi 5 mars. Il sera reçu solennellement par les autorités civiles et par toutes les troupes de la garnison.

Appel de l'armée territoriale. — L'armée territoriale sera convoquée cette année-ci en deux séries.

La première sera appelée du 21 mars au 2 avril. Le 1^{er} bataillon du 131^e territorial en fait partie.

La seconde sera appelé du 18 au 30 avril, le 2^e bataillon du 131^e, en fait partie.

Unification des soldes. — Il est depuis longtemps question d'unifier les soldes des diverses armes et de faire disparaître une inégalité choquante que rien ne saurait justifier, et qui pèse tout particulièrement sur les officiers d'infanterie. Les études entreprises dans ce but ont, jusqu'à ce jour, rencontré des difficultés pratiques dont la principale était une élévation notable de dépenses budgétaires.

Bien que cette unification fasse partie intégrante des dispositions du projet de loi organique militaire, le ministre de la guerre n'a pas cru devoir subordonner le sort d'une réforme depuis si longtemps attendue à la durée des débats qui vont s'engager devant le Parlement. Les études entreprises ont donc continué sur les bases de la législation actuelle et ont permis enfin d'aplanir toutes les difficultés.

On assure donc que les nouveaux tarifs compris dans le projet du budget de 1888 entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain.

Nouvelle tenue. — Le ministre de la guerre vient de prescrire la mise en expérience dans quatre régiments de cavalerie (cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards) d'effets nouveaux, dont les principaux sont : colotte, grandes bottes, pantalons d'ordonnance, susceptibles de se transformer en colotte, manteau criméenne, gourmette en maille d'acier formant pattes d'épaules, dolman à collet droit avec transparent.

Les expériences dureront 3 mois et seront faites dans chaque régiment par un peloton de vingt-six hommes, dont un sous-officier, un trompette et vingt-quatre brigadiers ou cavaliers.

Mandement. — Mgr l'Evêque de Cahors vient d'adresser au clergé du diocèse le Mandement pour le Carême de 1887, précédé d'une lettre pastorale traitant « de l'autorité de Dieu dans la famille. »

Ces documents sont suivis de l'itinéraire de la visite pastorale pour l'année 1887 que nous donnons ci-après :

Itinéraire de la visite pastorale POUR 1887

Jeudi 10 mars, confirmation à Mongesty.
Mercredi 23, confirmation à Boissières ; coucher à Peyrilles.
Jeudi 24, confirmation à Peyrilles ; coucher à Concorès.

sa compagne, descendit dans le jardin, son pas léger touchant à peine les marches, tant elle avait peur d'être entendue...

Nous avons laissé le lieutenant Fabrice partant à la recherche de Wilhelmine... Il avait commencé à se renseigner à partir de l'endroit où il avait croisé la voiture du comte... Il savait que la maison où celle qu'il aimait avait été laissée ne devait pas être loin de là, et toutes les personnes qu'il avait interrogées lui avaient fait à peu près la même réponse.

Lui montrant les murs nus et élevés de la maison maudite, elles lui avaient dit :

— Voilà une mesure dans laquelle aucun pied français n'a pénétré depuis dix ans... Si on enfermait quelqu'un là-dedans, il pourrait y rester dix ans encore et y mourir sans que personne ne s'en inquiétât...

L'officier, très surpris, avait demandé le sens de ces réponses énigmatiques, et on lui avait raconté que le toit n'aurait plus qu'une vieille Allemande, une vieille sorcière, qu'on avait soupçonnée d'avoir livré des francs-tireurs réfugiés chez elle.

A ce mot d'Allemand, Fabrice avait dressé l'oreille...

Le comte était Allemand... Il devait connaître cette maison... Peut-être même était-il en relation avec la propriétaire...

Eh ! oui, c'était cela... C'était là que Wilhelmine avait été conduite.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

97

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

IV

L'ESCALADE

Elle avait le cœur trop serré. Il semblait qu'aucune nourriture ne pourrait plus descendre en elle

Plus elle réfléchissait, plus elle acquiescait fermement la conviction qu'elle n'avait plus aucun secours à attendre de personne ; que sa mère périrait dans le séjour d'horreur et d'ignominie où son persécuteur l'avait fait enfermer et qu'elle-même s'épuiserait dans une résistance stérile et finirait par succomber à la tâche.

Après tout, la mort ne valait-elle pas mieux pour elle que la vie telle que la destinée la lui avait faite ?

A quoi bon vivre, si l'existence ne devait être pour elle et pour ceux qu'elle aimait qu'une torture continuelle ?

Un désespoir profond, immense, un découragement sombre envahissaient l'âme de la jeune fille.

La nuit était tout à fait venue... Elle n'avait pas songé à allumer... La fenêtre était res-

tée toute grande ouverte, bien que la soirée fût fraîche... Wilhelmine ne sentait pas le froid.

Tout à coup la fille de la marchande d'oranges eut un soubresaut et poussa un cri effrayé.

Un objet pesant venait d'entrer par la croisée et de rouler avec bruit sur le parquet. Il semblait venir de loin et avoir été lancé du dehors.

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Le premier moment de surprise et de peur passé, la jeune fille enflamma une allumette, voulant se rendre compte de la nature du bruit qui l'avait effrayé.

Elle ne tarda pas à apercevoir un caillou de la grosseur d'un œuf.

Autour de ce caillou, une bande de papier étroite était enroulée.

La stupeur de la jeune fille touchait à son comble.

Son cœur battait à se rompre. D'où pouvait lui venir ce message ? De l'enfer ou du ciel ?

Elle s'était baissée et avait ramassé la pierre, mais elle n'osait pas jeter les yeux sur l'écrit qui s'y trouvait attaché.

Son esprit flottait entre la crainte et l'espérance.

L'idée pourtant que Marguerite pouvait monter d'un moment à l'autre lui fit hâter sa décision.

Elle approcha le billet de la lumière et faillit tomber à la renverse, de joie et de stupeur, aux premiers mots qu'elle lui, car c'était le papier que

Marguerite avait trouvé dans la journée et qu'elle venait de lancer ainsi à la jeune fille sur l'ordre du comte.

Wilhelmine était tombée à genoux dans une sorte d'extase.

Comme elle avait en tort de désespérer ! La pensée de Fabrice l'avait devinée jusque dans sa retraite... C'était le salut qui lui arrivait, le salut de sa mère, et par Fabrice ! Le lieutenant était l'ange sauveur.

Transportée de joie ne se sentant plus, la pauvre fille, tout à l'heure si découragée, sentit de nouvelles forces lui revenir... Elle ne songea plus qu'au moyen de faire le signal convenu sans attirer l'attention de Marguerite.

Justement la surveillante ne remontait pas... Son dîner se prolongeait.

Wilhelmine n'avait qu'une bougie. Elle la coupa en deux, et bientôt les deux lumières brillèrent sur la fenêtre, — étoiles d'amour qui portèrent la joie et l'espérance dans le cœur de Fabrice qui devait en guetter la lueur avec une fébrile impatience.

La fille de Marinette s'était assise près de la fenêtre, un livre à la main, et, quand la servante remonta, elle lui dit que, n'y voyant pas assez avec une lumière, elle avait été obligée d'en allumer deux.

Un sourire indéfinissable erra sur les lèvres de la domestique, qui parut se contenter de cette explication, puis, pour ne pas gêner Wilhelmine, elle se coucha et s'endormit ou fit semblant de s'endormir aussitôt.

La jeune fille, qui s'était couchée aussi, se releva dès qu'elle entendit le ronflement régulier de

Vendredi 25, confirmation à Concorès; coucher à Rampoux.
 Samedi 26, confirmation à Rampoux; le soir, visite à St-Martin-le-Désarnat; coucher à Salviac.
 Dimanche 27, confirmation à Salviac.
 Lundi 28, confirmation à Léobard; coucher à Gourdon.
 Mardi 29, confirmation à St-Pierre de Gourdon.
 Mercredi 30, visite et messe à Notre-Dame; le soir, visite à St-Cirq-Madelon.
 Jeudi 31, confirmation à St-Romain; coucher au Vigan.
 Vendredi 1^{er} avril, confirmation au Vigan; le soir visite à Souilbaguet; coucher à Frayssinet.
 Samedi 2, confirmation à Frayssinet.
 Dimanche 3, confirmation à Lamothe-Cassel; rentrée à Cahors.
 Lundi 4, confirmation à Vers.
 Dimanche 17, visite à Lacapelle.
 Lundi 18, confirmation à St-Pierre-Liversou; coucher à Labastide-Murat.
 Mardi 19, confirmation à Labastide-Murat; coucher à Montfaucon.
 Jeudi 21, confirmation à Auzac; coucher à Payrac.
 Vendredi 22, confirmation à Payrac.
 Samedi 23, confirmation à Fajoles; coucher à Lamothe-Fénelon.
 Dimanche 24, confirmation à Lamothe-Fénelon; coucher à Nadaillac.
 Lundi 25, consécration de l'église de Nadaillac; coucher à Souillac.
 Mardi 26, confirmation à Souillac.
 Mercredi 27, confirmation à Reyrevignes; coucher à Lhopital-Saint-Jean.
 Jeudi 28, confirmation à Lhopital-Saint-Jean; coucher à Martel.
 Vendredi 29, visite à Gluges; coucher à Saint-Sozy.
 Samedi 30, confirmation à Saint-Sozy; retour à Martel.
 Dimanche 1^{er} mai, confirmation à Martel; coucher à St-Michel-de-Bannières.
 Lundi 2, confirmation à St-Michel-de-Bannières; coucher à Vayrac.
 Mardi 3, confirmation à Vayrac.
 Mercredi 4, confirmation à Mézels; coucher à Bretenoux.
 Jeudi 5, confirmation à Bretenoux.
 Vendredi 6, confirmation à Biars.
 Dimanche 8, le matin, visite à Glanes; le soir, visite à Sial; coucher à Teysseu.
 Lundi 9, confirmation à Teysseu; coucher à Cornac.
 Mardi 10, confirmation à Cornac.
 Mercredi 11, confirmation à Pauliac; coucher à Cœrennac.
 Jeudi 12, confirmation à Cœrennac; coucher à Rocamadour.
 Dimanche 15, confirmation à Alvinhac.
 Mardi 17, confirmation à Rignac; coucher à Gramat.
 Mercredi 18, visite à Couzou.
 Jeudi 19, confirmation à Gramat.
 Vendredi 20, coucher à Quissac.
 Samedi 21, confirmation à Quissac; coucher à Montfaucon.
 Dimanche 22, confirmation à Montfaucon.
 Mardi 44 juin, confirmation à la Cathédrale.

Pêche. — Le ministre des travaux publics, sur de nombreuses réclamations du service compétent vient d'adresser aux préfets et aux ingénieurs chargés de la pêche, une circulaire portant interdiction absolue de transporter et de mettre en vente les poissons de rivière pendant le temps où la pêche est interdite. La surveillance et la répression devront surtout viser les intermédiaires et commissionnaires, pour qui le règlement est, le plus souvent lettre morte.

Concours régional de Tulle. — A l'occasion du concours régional agricole qui aura lieu cette année à Tulle, une décision du conseil municipal de cette ville a décidé d'annexer une exposition industrielle qui se tiendra du 7 au 31 juillet. Sont appelés à concourir à cette exposition les 13 départements de la région au nombre desquels figure le Lot. Nous rappelons que les personnes qui désirent concourir doivent adresser *franco* leur demande au président de la commission organisatrice avant le 15 avril. Des formules imprimées de bulletins de demande d'admission seront mises gratuitement à la disposition du public dans les préfectures, sous-préfectures et communes principales de la région. Les produits exposés seront divisés en huit groupes et en vingt-cinq classes. On recommande aux industriels qui auraient l'intention d'exposer des machines activées par l'eau ou la vapeur d'indiquer également avant la date précitée la quantité de force motrice dont ils ont besoin. Les frais de transport restent à la charge des exposants, mais tous les colis destinés à l'exposition jouiront d'une réduction de 50 0/0 sur les réseaux du Lyon, de l'Orléans, du Midi et de l'Etat. Tous les colis doivent être adressés, le 20 mai, dernière limite, au Président de la Commission. Ils jouiront de la remise des droits d'octroi. Ne sont pas admis à l'Exposition :

- 1^o Les matières détonnantes ou reconnues dangereuses;
- 2^o Les produits qui, par leur nature, leur

volume, leur aspect ou leur incommodité, seraient incompatibles avec leur but ou les convenances de l'exposition ;
 3^o Les instruments, machines, ustensiles ou produits qui relèvent de concours régional agricole.
 Toute contestation à cet égard sera immédiatement et sans recours jugée par le président de la commission.

Commune de St-Martin
 (De notre correspondant particulier)

Le jour du mardi gras, la jeunesse de St-Martin-le-Redon (près Duravel), offrait au public, une pantomime et plusieurs pièces de théâtre choisies. Les habitants de notre petite cité, ont été on ne peut plus satisfaits des deux récréations qui leur ont été données.

C...

Commune de Lamadelaine
 (de notre correspondant particulier)

Il serait à désirer que la police veillât d'une manière plus assidue à l'exécution des arrêtés concernant les délits de chasse. Dans notre commune en particulier, et dans tous les environs de Cahors en général, les braconniers, les *partisans de l'affût* et les *Grands-Maitres* de la Chanterelle ne laissent pas un moment de trêve au malheureux gibier, qui devient de plus en plus rare dans nos campagnes : lièvres, lapins, perdrix, alouettes, etc., rien ne saurait échapper au gaspillage insensé de ces hommes sans goût.

Nous souhaiterions donc que la gendarmerie de notre canton fit, s'il était possible, quelques *tournées*, le soir, au crépuscule et le matin, à l'aube, dans la banlieue et surtout dans les communes environnantes de Cahors, C...

Arrestation. — Le nommé Martefon Auguste, âgé de 29 ans, habitant place Galde-mar dans une maison habitée par plusieurs locataires, s'est introduit furtivement, ces jours derniers, dans la chambre de l'un d'eux et s'est emparé de cinq draps de lit et d'une pièce de 20 fr. qu'il a trouvée dans un tiroir.

Plainte a été portée à la police par la victime de ce vol, et Martefon, justement soupçonné, a été arrêté.

On a trouvé chez lui les draps de lit volés; quant à la pièce de 20 fr., comme on ne peut lui prouver que c'est lui qui l'a prise, il nie être l'auteur de ce second vol.

A l'audience correctionnelle du 1^{er} mars, Martefon a été condamné à 13 mois de prison.

Tribunal de simple police. — Dans son audience du 1^{er} mars, le tribunal de simple police de Cahors a prononcé vingt condamnations pour infraction aux arrêtés municipaux et à la police du roulage.

Procès-verbal a été dressé contre les nommés Viers et Baldy, pour vol de souches commis au préjudice de divers propriétaires.

Incendie. — Un incendie a détruit une maison et une grange, situées dans le bourg de Faycelles. Les immeubles incendiés, étaient assurés.

Foire de Cahors. — La foire du 1^{er} mars a été assez importante; le cours des attelages est à peu près le même que celui de la dernière foire. Les bœufs destinés à la boucherie, se sont vendus de 26 à 28 fr. les 50 kilos poids vif. Le foirail des moutons était bien garni, le cours est plutôt en baisse qu'en hausse, néanmoins il s'est traité passablement d'affaires. ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0 fr. 40 à 0 fr. 45 le kilog., poids vif. Les porcs gras valaient de 41 à 44 fr. les 50 kilos, poids vif. Les petits se vendaient à un bas prix.

Le blé est en baisse sur le dernier marché de 75 centimes environ par hectolitre, en vente 600 hectolitres, vendus, 1^{re} qual. 18 fr. 25 l'hectolitre, 2^e qual. 17 fr. 25, 3^e qualité 15 fr. 75. Maïs, en vente, 325 hectolitres, le prix moyen a été de 9 fr. 70 l'hectolitre. Les volailles grasses, se sont vendues de 1 fr. 10 à 1 fr. 30 le kilog., et les œufs de 50 à 60 centimes la douzaine.

Moissac. — A partir du 1^{er} mars courant, le courrier en voiture de Moissac à Cahors sera expédié de la gare de Moissac immédiatement après le passage du train n° 110, à 11 h. 50 du matin.

Par suite, les correspondances pour Lauzerte, Cazes-Mondenar et Montcoq devront, pour être acheminées par la voie la plus rapide, être déposées au bureau de Montauban avant dix heures du matin.

Causes des tremblements de terre. — Le *Figaro* publie une anecdote fort curieuse sur un savant autrichien qui, parait-il, avait prédit les tremblements de terre de Nice. Depuis vingt ans, M. Falb a prévu à peu près tous les cataclysmes telluriques qui ont eu lieu, grâce à sa théorie; il prétend que chaque tremblement de terre est précédé d'une éclipse de soleil, visible dans l'hémisphère opposé à celui où a lieu le cataclysme: le 22 février, il y a eu une éclipse visible en Australie.

Ce savant a eu du reste, un jour, un mot épique. Il racontait qu'on l'avait fait venir à Agram au moment des tremblements de terre qui désolèrent la contrée il y a dix ans, et il avait prédit une secousse pour le soir.

— Sept heures, nous racontait M. Falb, rien; sept heures et quart, encore rien; sept heures et demie, encore rien; je commençais à être inquiet. La foule, que ma prédiction avait fait sortir des maisons, commence à s'impatisser; à sept heures trois quarts, elle jetait des pierres dans les carreaux de l'Hôtel de Ville. A huit heures, « heureusement », un crac épouvantable. La moitié de la ville était par terre. Ma théorie était juste.

Cet « heureusement » est charmant! Il ne coûte la vie qu'à 1,100 personnes.

Atroce vengeance. — On écrit de Grenoble, le 27 février :

La commune d'Izeaux (canton de Rives, arrondissement de St-Marcelin) a été ensanglantée, hier, par un drame qui a jeté la consternation dans cette petite localité.

Les époux Petit, propriétaires d'un moulin et d'un pressoir à huile, occupaient depuis dix ans un sieur Pierre Baton, âgé de 65 ans, dont ils avaient à se plaindre, car il était ivrogne et paresseux.

Celui-ci, menacé d'être congédié, voulut se venger et, hier matin, au moment où sa patronne, M^{me} Petit, âgée de 29 ans, descendait de sa chambre à coucher afin d'aller chercher dans la grange du bois pour allumer le poêle, Baton se précipita sur elle et la frappa d'un coup de couteau à l'abdomen, de quatre coups au côté gauche et d'un dernier à la main droite, comme la victime ouvrait la porte pour s'enfuir.

A ses cris désespérés, les voisins accourent et la transportent dans son lit pendant qu'on allait chercher son mari qui se trouvait à son autre moulin, distant de 200 mètres de l'habitation.

Quand M. Petit arriva, Pierre Baton s'était déjà fait justice: il s'était précipité dans l'engrenage du moulin où il avait été broyé.

M^{me} Petit, enceinte de six mois, a dû à sa position intéressante de n'avoir pas été tuée par le coup de couteau qu'elle a reçu dans l'abdomen. Son état est des plus graves, et le médecin désespère de la sauver.

Au milieu des pins

De tous les remèdes indiqués dans les journaux, pour guérir les bronches et les personnes de santé délicate, l'air pur et sain qu'on respire à Ronce-les-Bains (Charente-Inférieure) est le seul qui puisse être efficace.

Toute personne soucieuse de sa santé, toute mère de famille, ne doit pas hésiter à faire respirer à ses enfants, un air saturé, dans cette saison surtout, de la véritable sève de pin.

Le remède est naturel. Les autres, ne sont que des fabrications quelquefois dangereuses.

Pour toute demande de renseignements, s'adresser :

Villa-Léonte (Ronce-les-Bains) et au bureau du *Journal du Lot*.

Il sera répondu gratuitement.

Guérison radicale

DE LA VIGNE ET DES ARBRES
 Par l'Engrais Insecticide, contre le Phylloxera, de M^{me} MARTEL, rue de la Banque, près de la nouvelle gare, Cahors.

Réussite assurée.

M^{me} MARTEL donnera tous les renseignements pour préserver de la maladie les jeunes plants français.

D'après les expériences de M^{me} Martel, c'est la terre qui nous donne la maladie, par suite du changement de climat; ce sont les souches qui sont malades et non les racines. M^{me} Martel pétrifie le bois et fait disparaître instantanément le phylloxera pour toujours; une seule année de soins pour la vigne qui rapporte des raisins et deux années pour celles qui ne rapportent pas. Il faut déchausser les pieds, badigeonner les souches et les arbres; un litre d'engrais insecticide suffit pour faire produire le fruit.

La vigne qui n'a pas de rameaux rapporte, la première année, un mètre de rameaux, la deuxième année des raisins. La feuille est guérie au bout de l'année.

On peut venir chez M^{me} Martel, voir des rameaux de huit mètres de longueur de sa vigne française de deux ans.

M^{me} Martel invite tous les viticulteurs à ne

pas laisser perdre cette année. Le moment le plus favorable est le mois de mars, avant la pousse des bourgeons.

La barrique d'Engrais insecticide est vendue 12 fr. 50. Il faut 30 litres d'eau pour laver le fut; cette eau a la même efficacité que l'engrais lui-même.

Réussite assurée.

On peut opérer jusqu'à la fin du mois d'octobre.

BOURSE. — Cours au 2 mars.

3 0/0.....	79 50
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 00
3 0/0 id. 1884.....	83 00
4 1/2 0/0 ancien.....	105 90
4 1/2 0/0 1883.....	108 05

Dernier cours du 2 mars.

Actions Orléans.....	4,325 00
Actions Lyon.....	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	386 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	307 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	302 10
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	340 00

A VENDRE

Une belle et agréable propriété, avec maison bourgeoise et maison de métayer et granges, située au bord du Lot, à 1 kilomètre du canton de Puy-l'Evêque, d'une contenance de six hectares, vingt-cinq aras. S'adresser au propriétaire, M. BESSIÈRES, à Isudel, Puy-l'Evêque (Lot).

A CÉDER de suite, une étude de notaire, de 3^e classe (Dordogne), produits 5,600 à 6,000 francs. — Conditions et prix exceptionnellement avantageux. — S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

Recommander contre les rhumes, gripes, bronchites et coqueluches, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

Le purgatif le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué licencié à Cahors, rue Ste-Claire n° 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le premier mars 1887, enregistré, la dame Marie Bés, sans profession, épouse du sieur Jean Antoine Bach, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Mercadier, commune de Lalbenque, pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-trois décembre dernier et ayant M^e Jules Billières pour son avoué, a été séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean-Antoine Bach, son mari. Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

EXTRAIT

D'UN Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, La dame Marie Berrié, sans profession, épouse du sieur Jean-François Lafargue, forgeron, avec lequel elle est domiciliée à Prayssac, ayant M^e Jules Billières, pour son avoué, A été séparée, quant aux biens seulement d'avec ledit Jean-François Lafargue, son mari. Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné. Cahors, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

